



La valorisation des déchets de plantes
exotiques envahissantes (DPEE)



Journée technique du bassin Loire- Bretagne

Journée technique

2 octobre 2025 à Mozac (Puy-de-Dôme)

Financé par :



Cofinancé par
l'Union européenne





SOMMAIRE

1

Panorama réglementaire, spécificité des EEE

2

L'état des lieux en AuRA : retour sur l'enquête menée

3

Retour d'expérience

4

Perspectives en région

5

Visite de sites

Valoriser les déchets d'EEE oui mais que dit la loi?

LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR



 la gestion d'un déchet quel qu'il soit, est de l'entière responsabilité de son producteurs ou détenteur qui doit en garantir le traitement final (L.541-2, CE).

 Selon la note technique du 2 novembre 2018 relative à la mise en œuvre des opérations de lutte contre les EEE, les plantes invasives constituent un déchet vert.

 Les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un **tri à la source** et d'assurer leur **valorisation** :

- soit par une valorisation sur place ;
- soit par une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée. (L541-21-1)

Depuis janvier 2024, cette obligation s'applique à tous les producteurs ou détenteurs de biodéchets, peu importe la quantité.

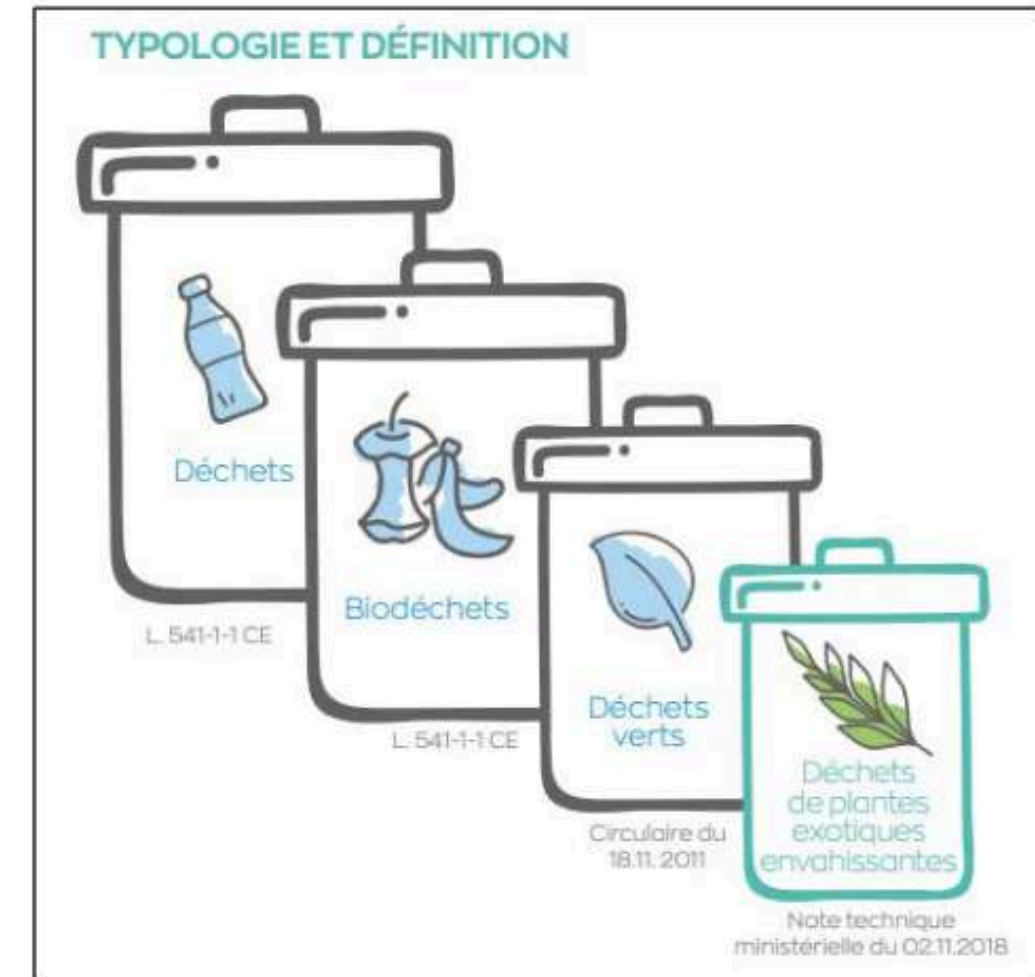


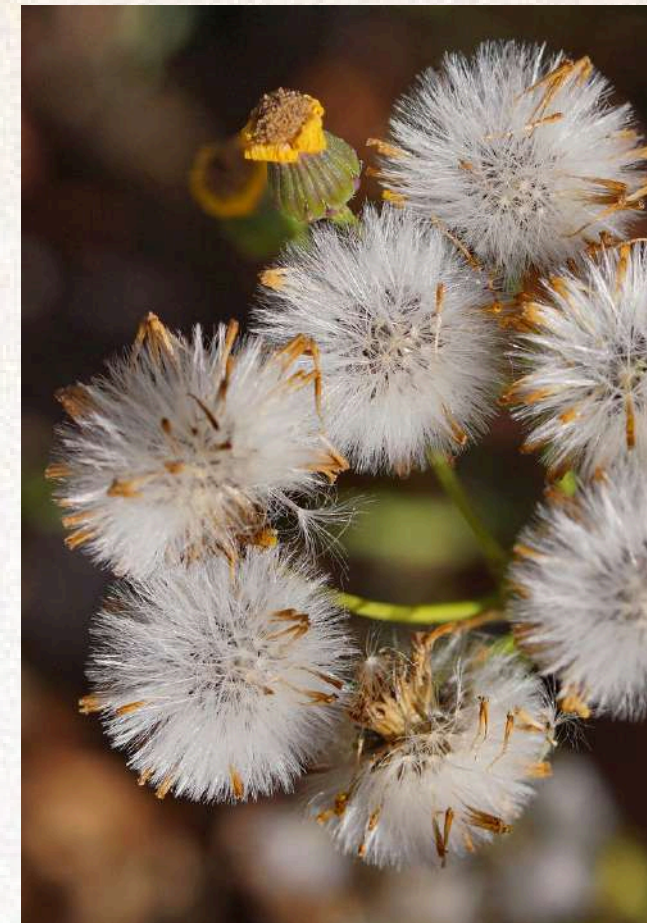
Figure 1 : Catégorisation des déchets de plantes exotiques envahissantes selon les différents textes réglementaires en vigueur (UICN Comité français & SUEZ, 2022).

Pourquoi les EEE ne se valorisent pas comme toutes les plantes ?

La valorisation : Oui ! Mais que si on est sûr que le traitement sera suffisant pour garantir l'absence de reprises (transport et stockage approprié, processus garantissant l'inhibition des graines et propagules via une montée en température suffisante, temps de séjour minimum, etc.)



Le risque principal : propager des plantes invasives au travers du compost ou du digestat.

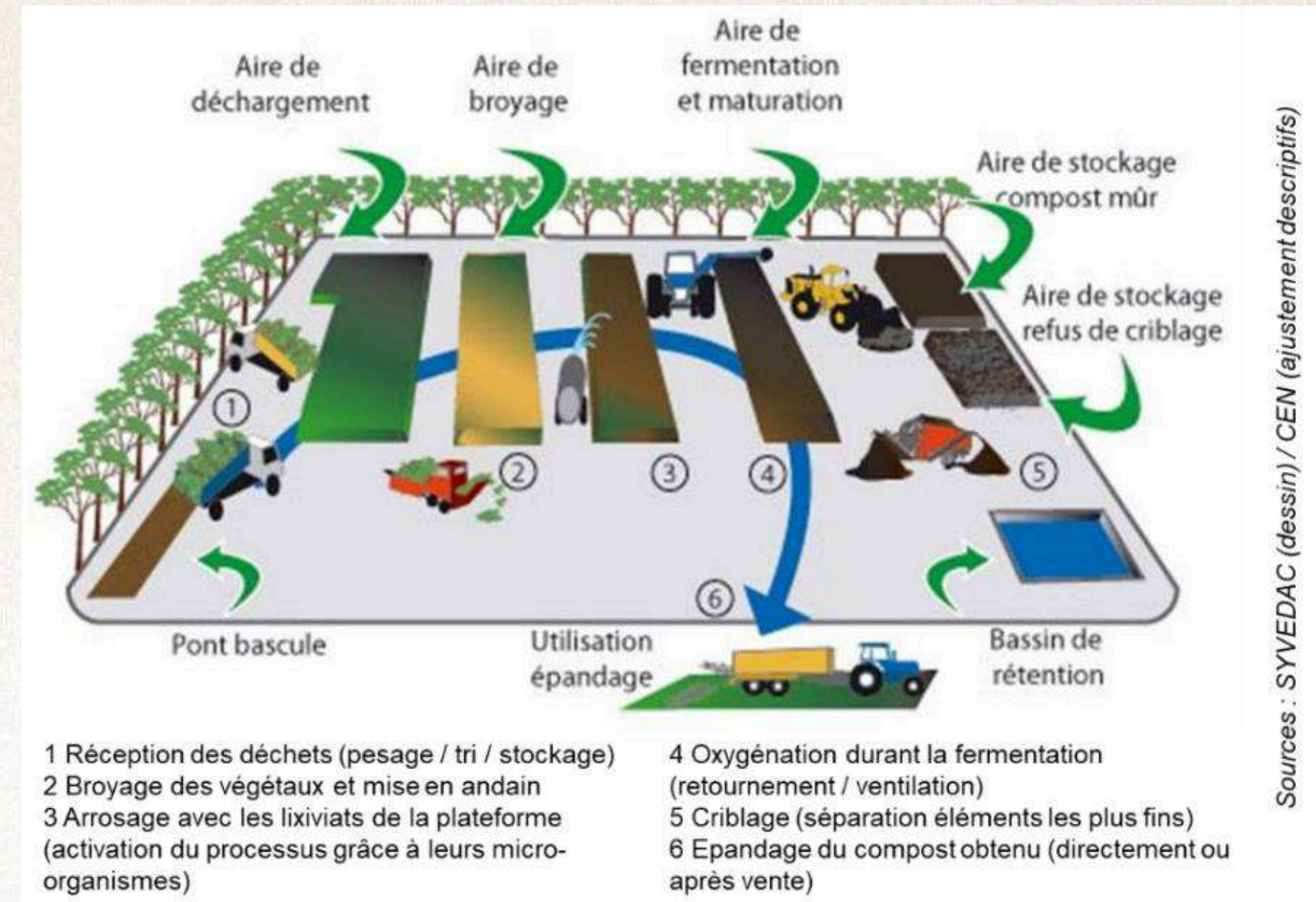


OBJECTIF ZÉRO DISPERSION !

Principaux types de valorisation :
Compostage, Méthanisation, Incinération avec valorisation thermique

Le compostage

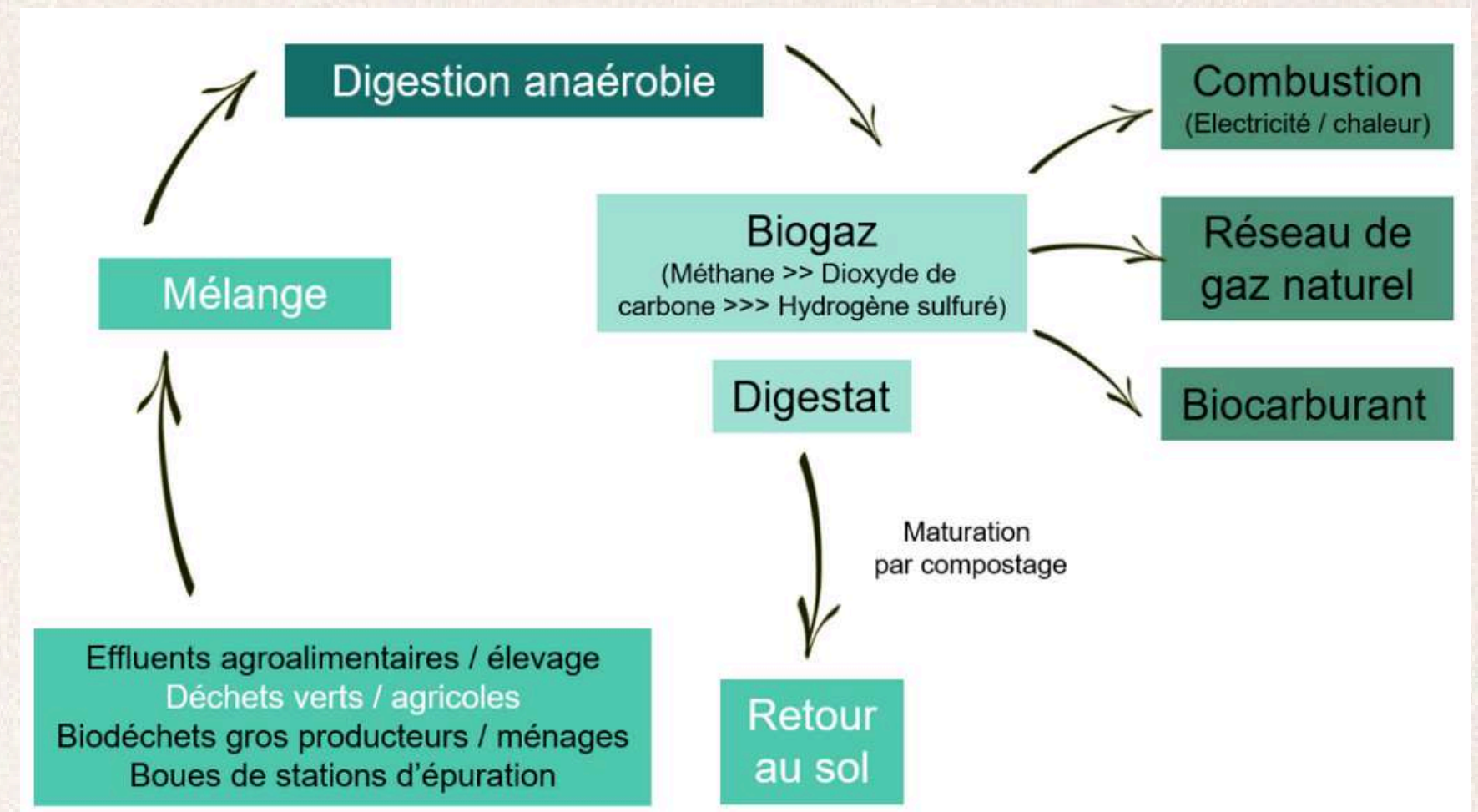
- Procédé aérobie
- Optimal : C/N entre 15 et 30, et humidité à 60%
- Peut durer de 4 à 8 mois
- Produit finit : Le compost (une matière riche en matière organique qui peut être utilisée comme fertilisant)



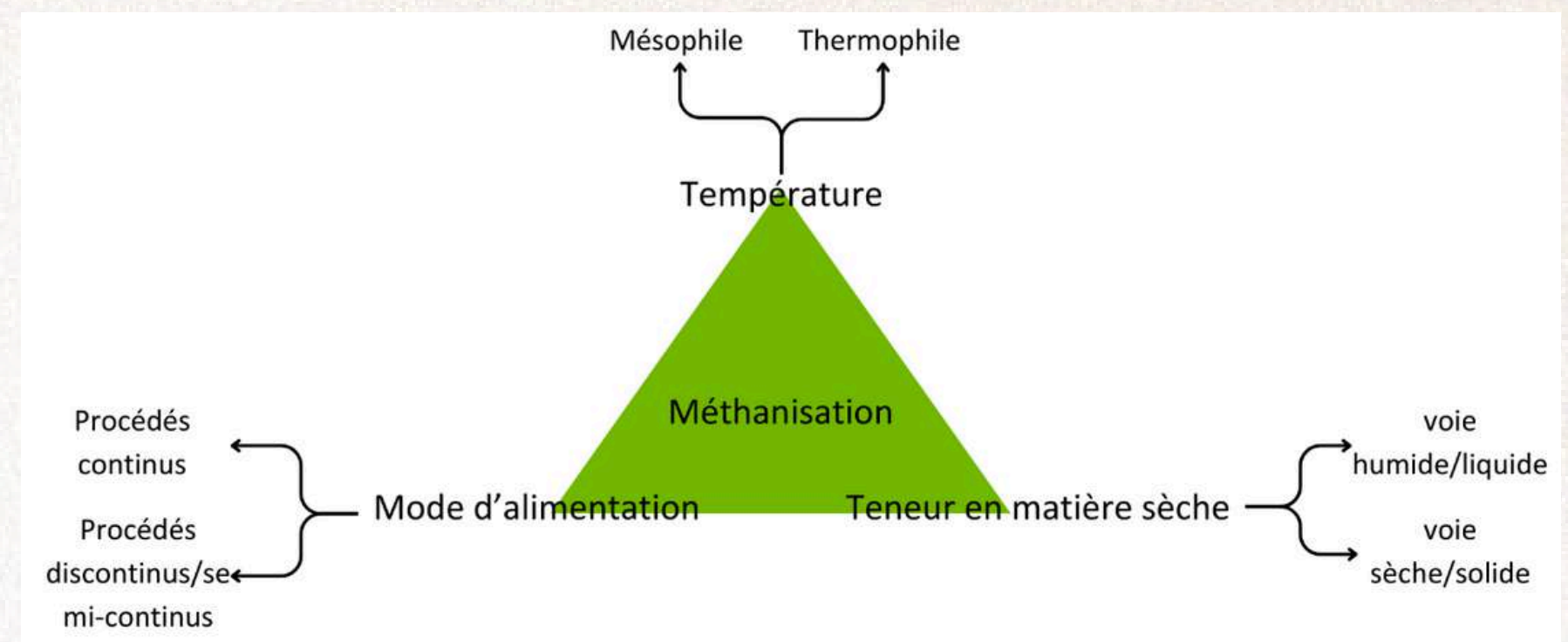
Étapes clés d'une plateforme de compostage (Dufaux & CEN Normandie, 2021)

La méthanisation

- Procédé biologique de valorisation des matières organiques (effluents d'élevage, déchets organiques ménagers, boues de station d'épuration...)
- Transformation anaérobie de la matière
- Produits finis: le digestat (un fertilisant) et le biogaz



Synoptique du processus de méthanisation
(Dufaux & CEN Normandie, 2021)



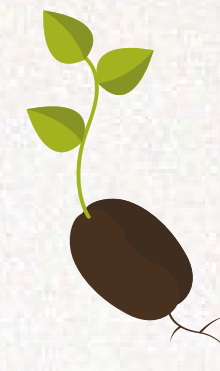
Schématisation des modalités de méthanisation (R. Souvray)

Un succès d'inhibition qui dépend des conditions de traitement

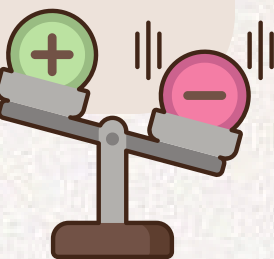
Par exemple : si un compostage de 90 jours et une montée en température à 75 °C ont permis d'empêcher la germination de graines d'une espèce, cela ne permet pas d'attester qu'un compostage sur une durée plus courte et à une température moins élevée empêchera également cette germination

Exemple donné par Loic Campillo, méthaniseur dans la Loire (42):

Test de méthanisation de la jussie avec une comcom : Il était en voie sèche et avec un faible temps de séjour (26 j.) et des repousses sont apparues. Aujourd'hui il est en infiniment mélangé avec un temps de séjour plus grand et il n'y a pas de problèmes.



Prendre en compte l'intérêt des valorisateurs:
Plantes à faible pouvoir méthanogène, acidité qui freine le compostage....



ÉTAT DES LIEUX DE LA VALORISATION DES DPÉE EN AURA

[Retour d'enquête](#)



LE CONTEXTE

La feuille de route EEE 2023-2030 de la DREAL AuRA

Action 8.4 : « Optimiser l'élimination et la valorisation des déchets issus des opérations de gestion »

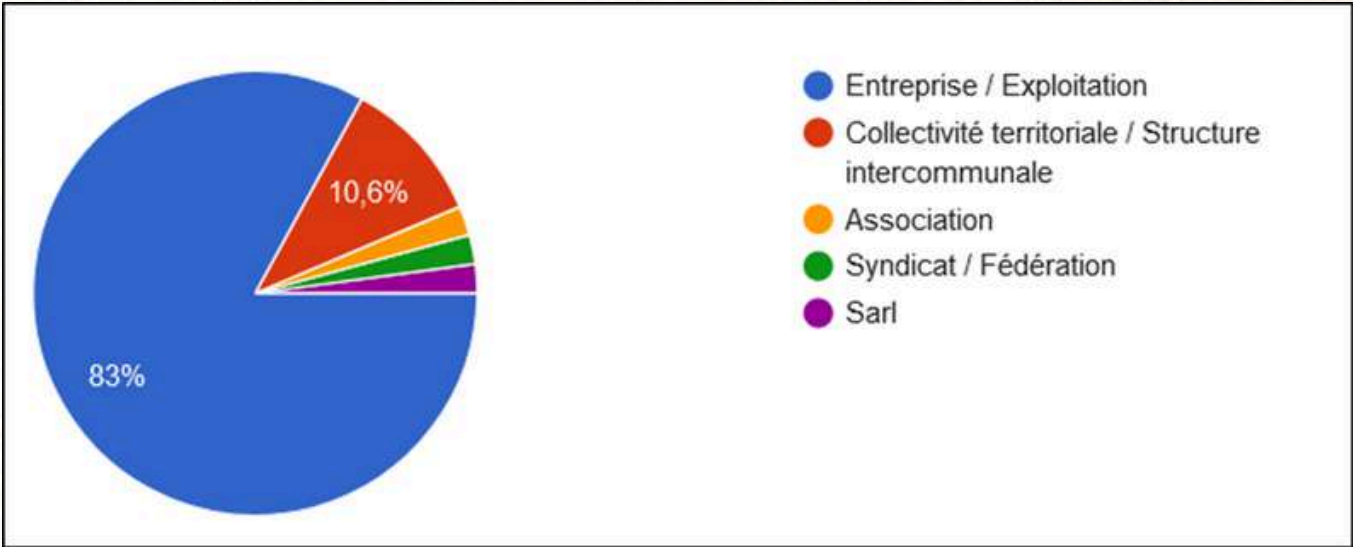
Face au constat de méconnaissances de la gestion des DPÉE en Auvergne-Rhône-Alpes : diffusion d'une enquête auprès des producteurs et des valorisateurs de déchets verts (*924 personnes enquêtées*).



136 réponses
13.7 % producteurs
17.3 % valorisateurs

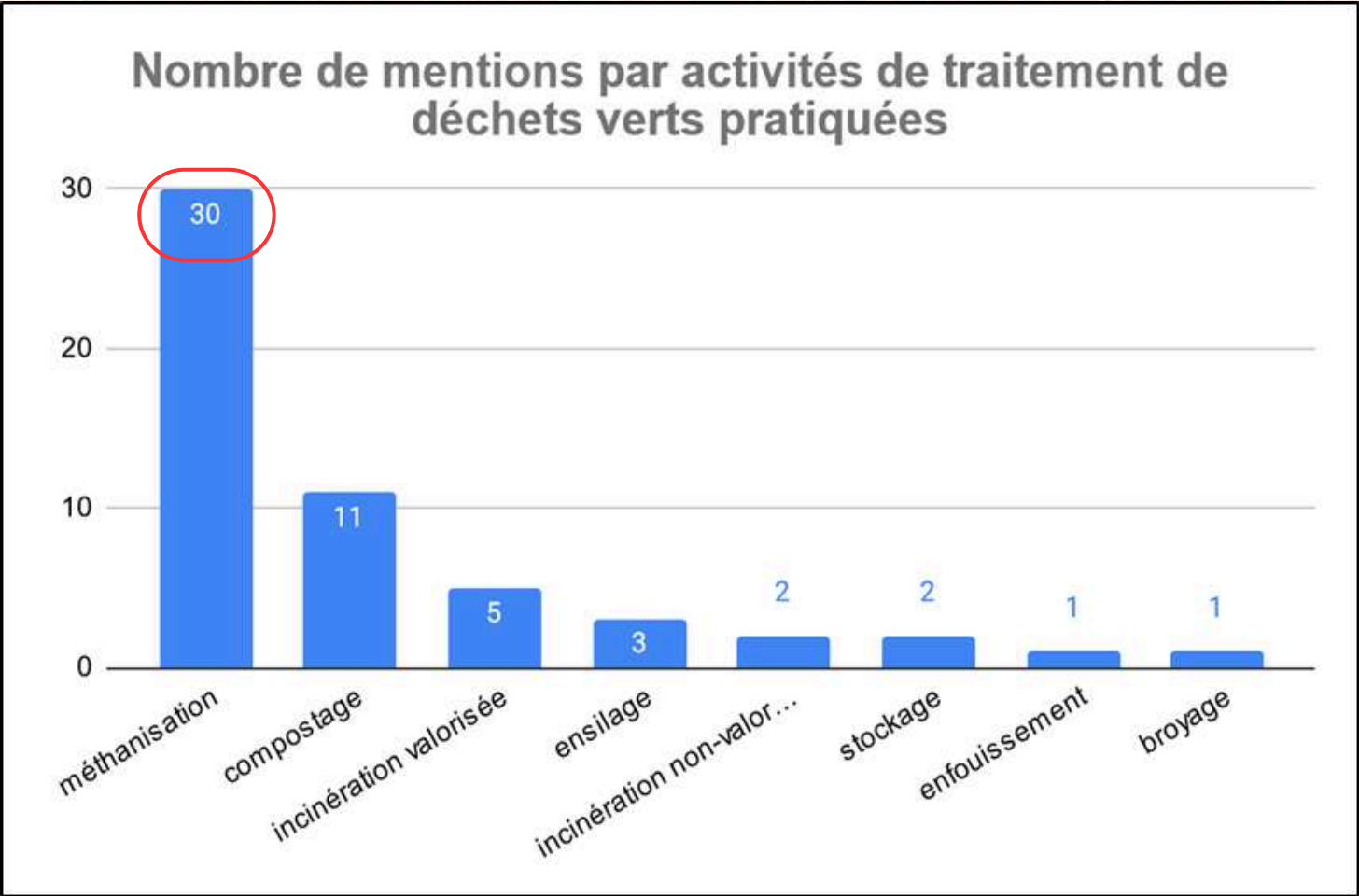
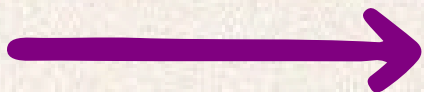


Valorisateurs

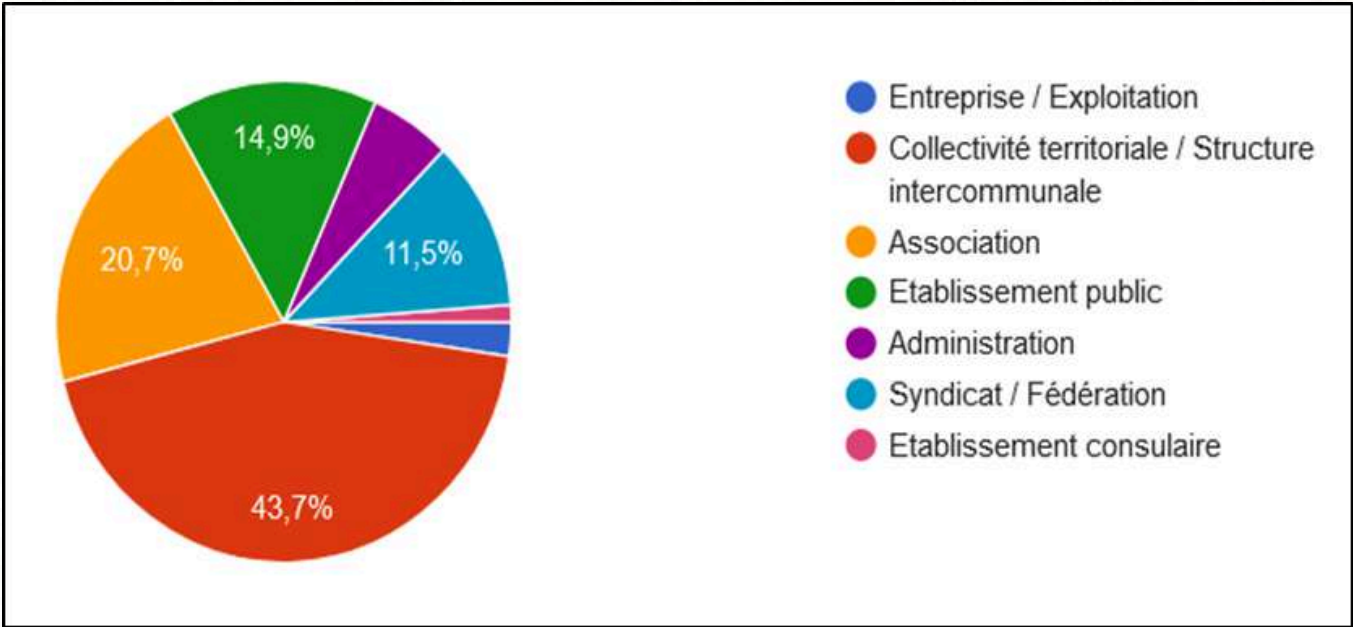


34 % ont déjà traités des DEEE

Type de valorisation

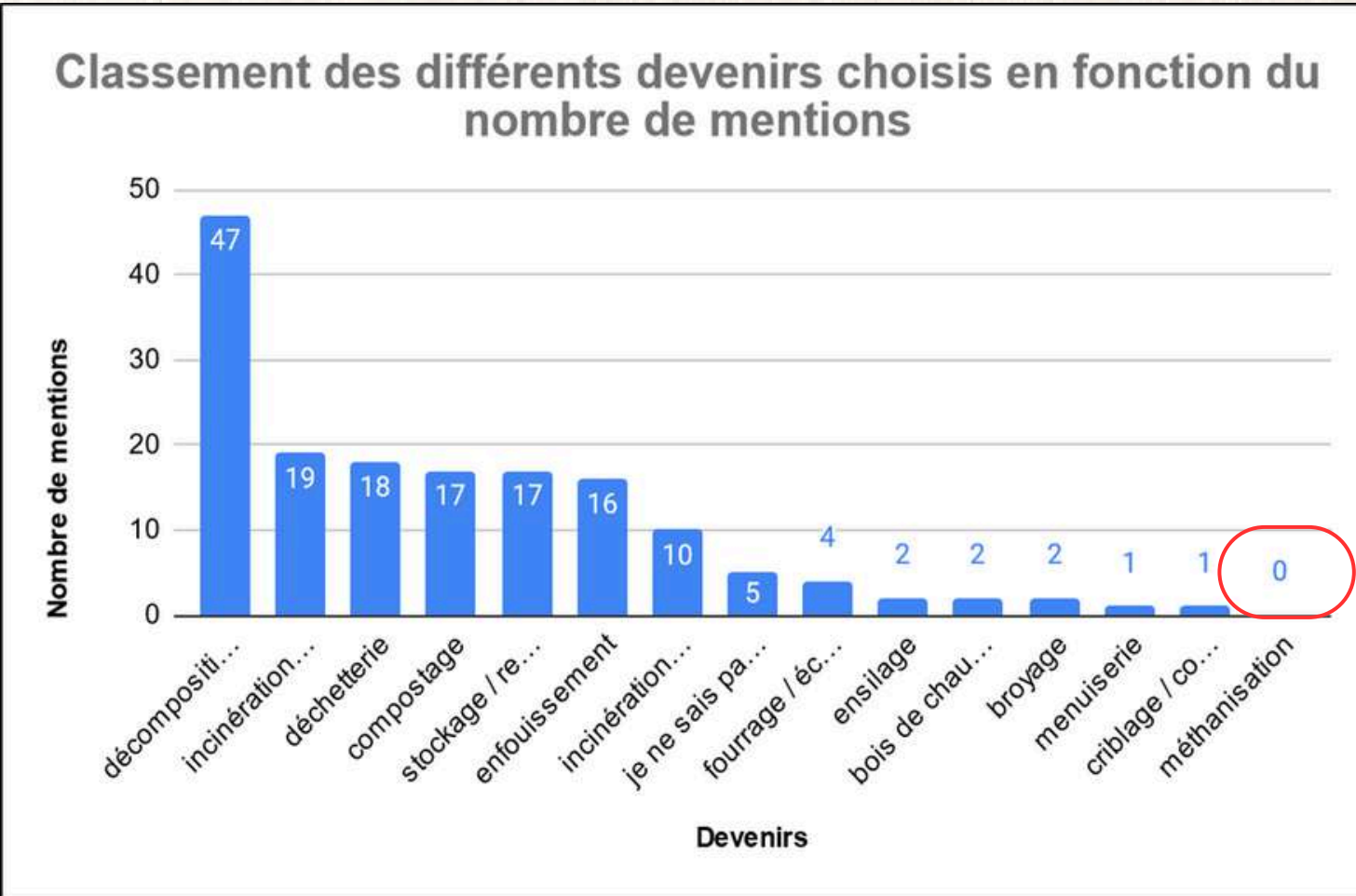


Producteurs

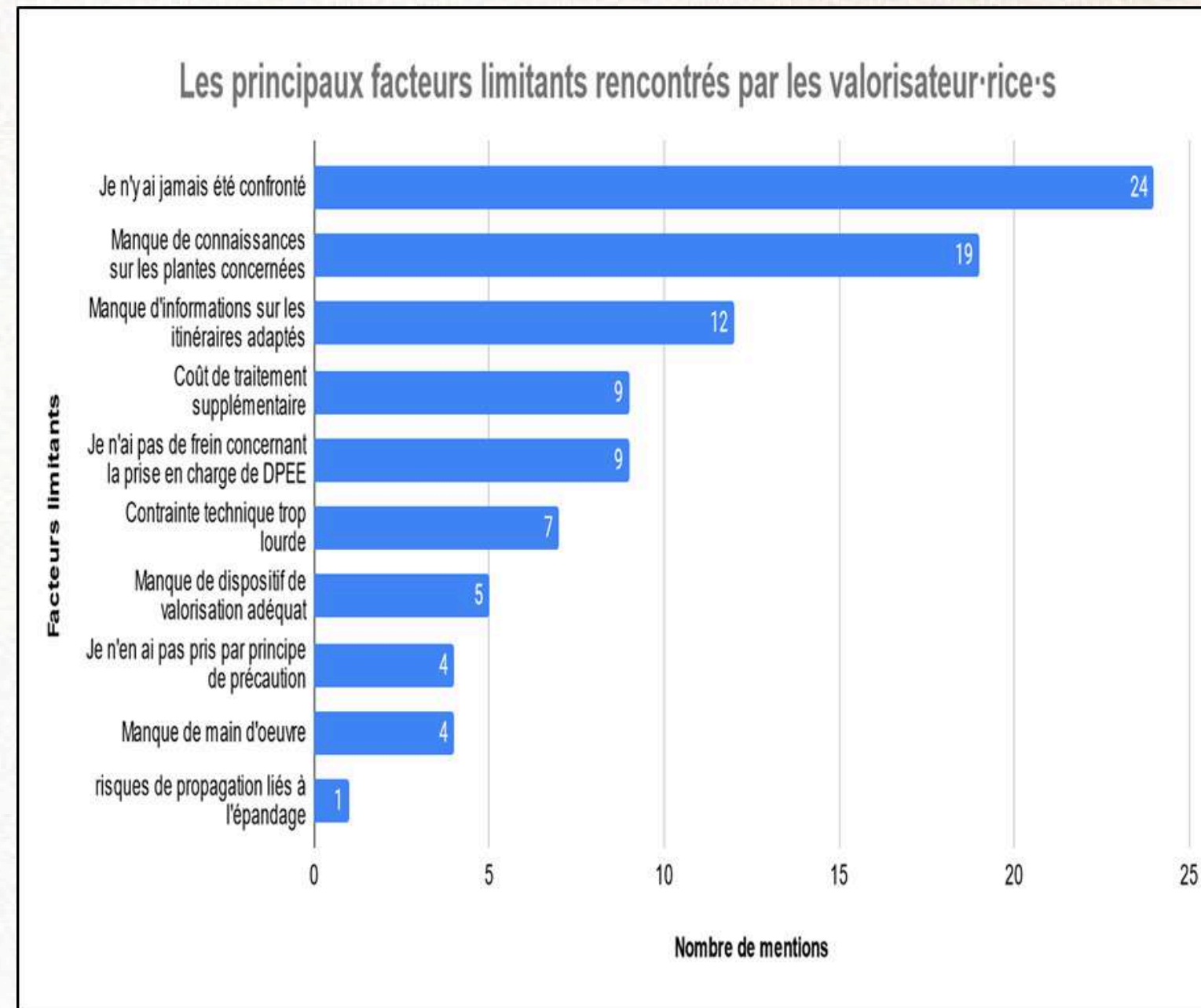


76 % ont déjà produit des DEEE

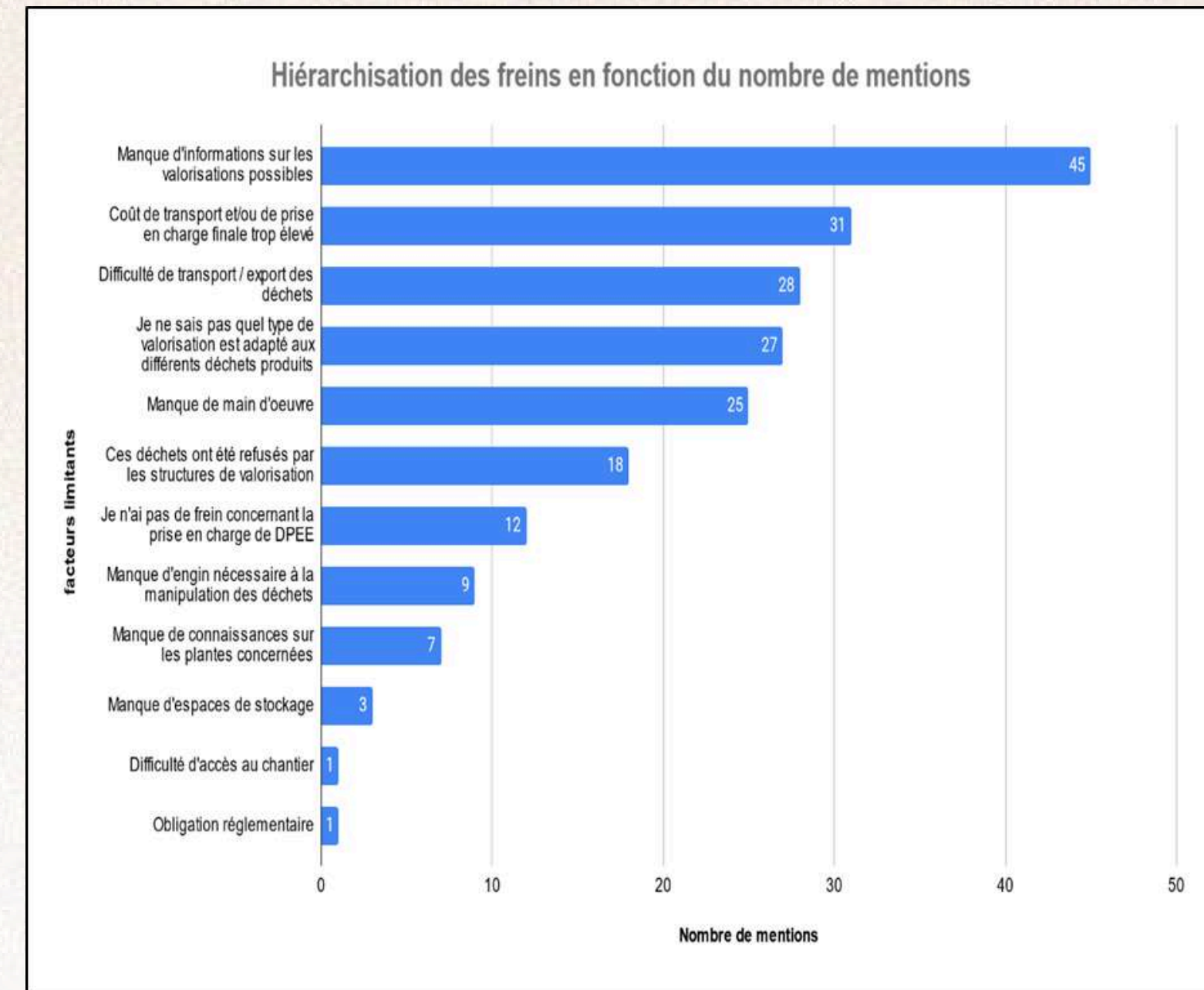
Devenir des EEE



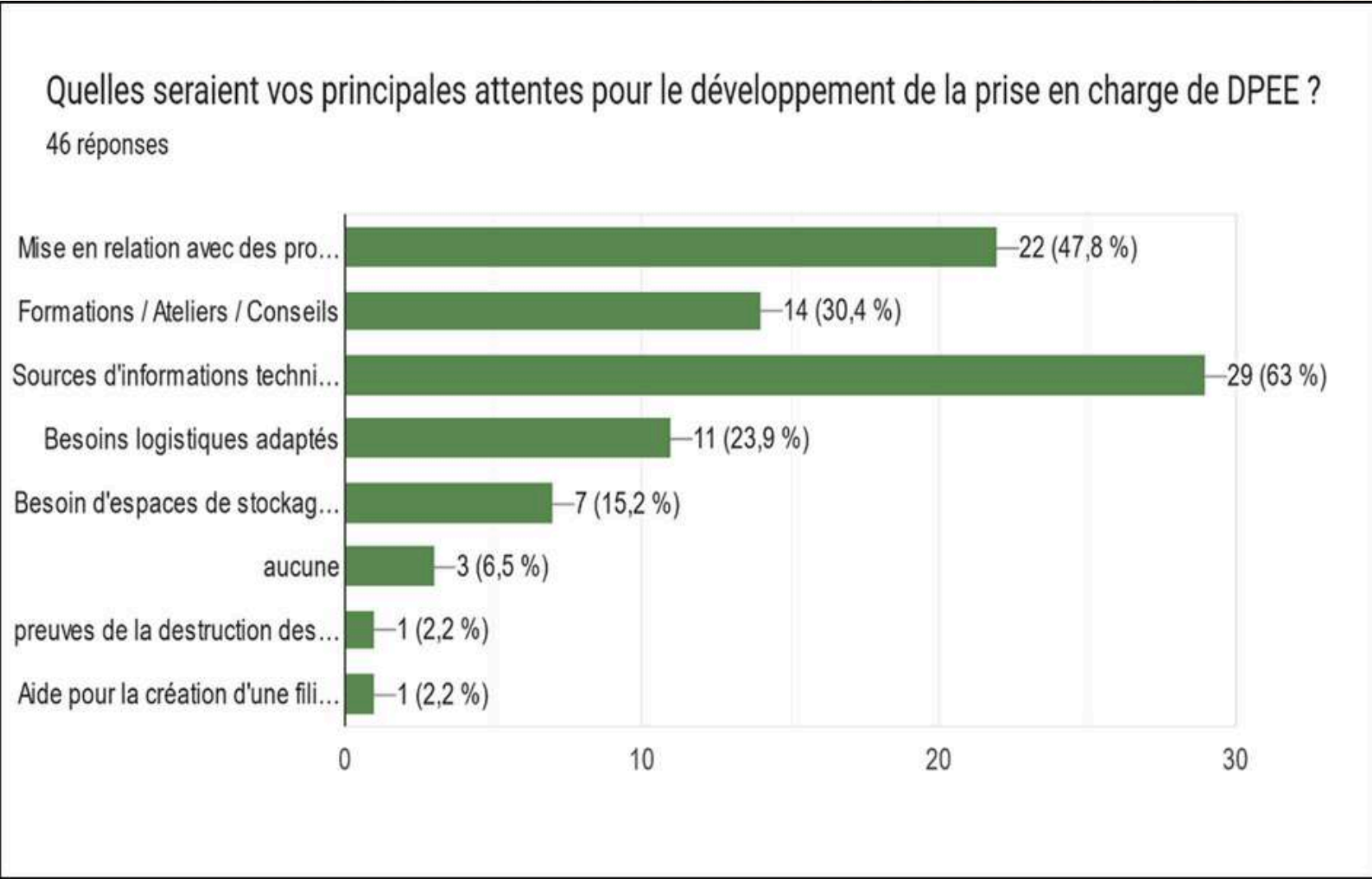
Les freins pour les valorisateurs



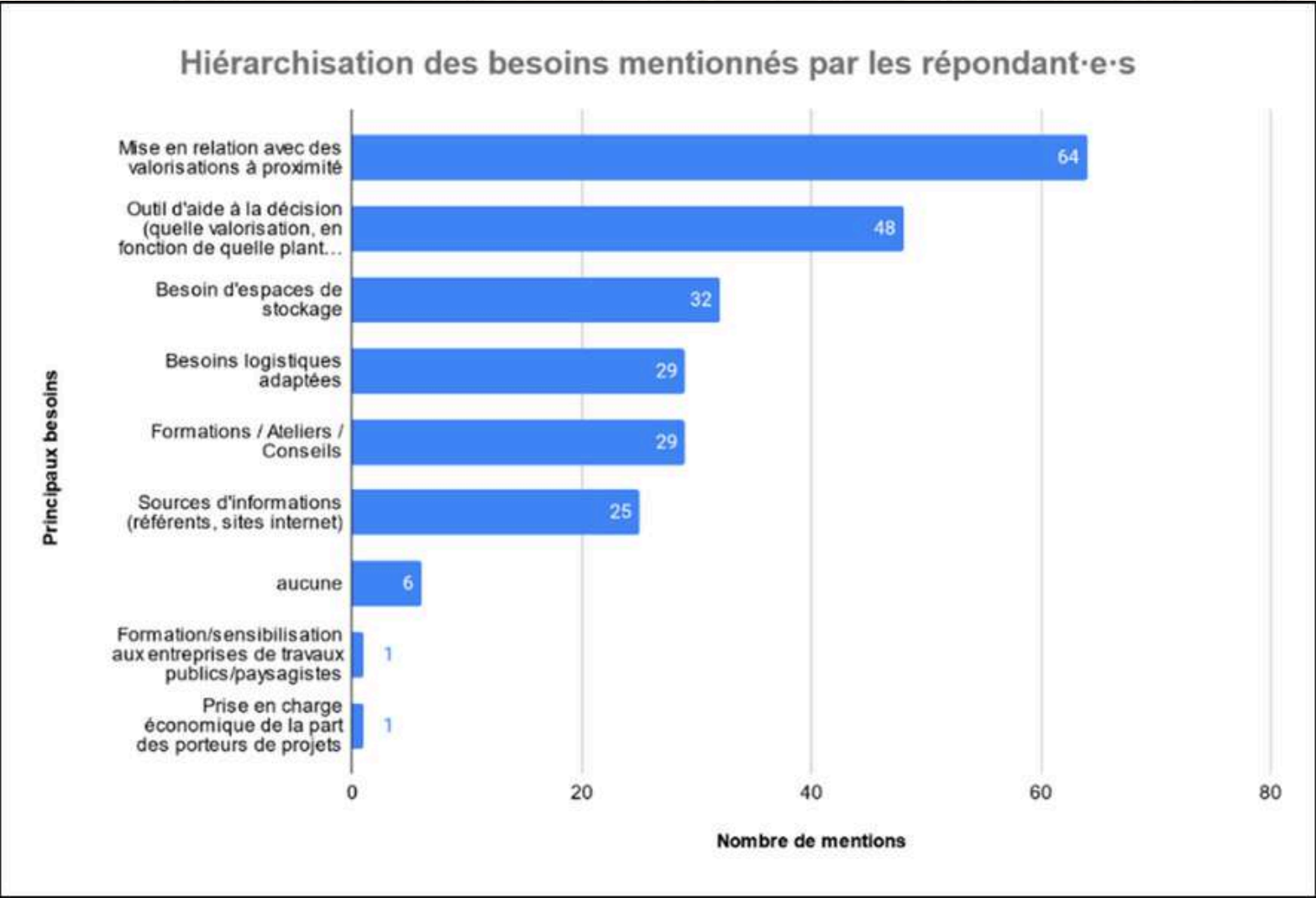
Les freins pour les producteurs



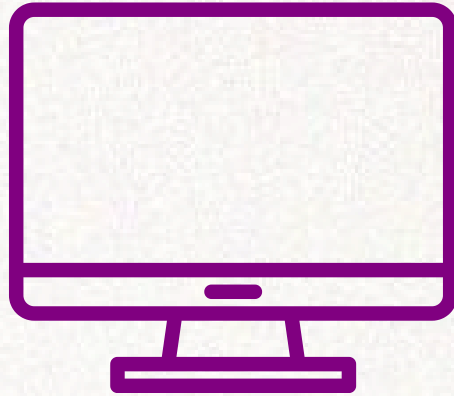
Les attentes des valorisateurs



Les attentes des producteurs



Une page “Gestion” publiée sur l’Observatoire régionale de la biodiversité



Le centre de ressource
EEE
de l'ORB AuRA



- Des informations générales sur les EEE en AuRA.
- Les Actualités récentes
- Des retours d’expériences : de l’intervention de gestion jusqu’au traitement des déchets
- **Un corpus de guides (identification, bonnes pratiques, itinéraires techniques...) en cours de diffusion**

Centre de Ressources thématique Espèces Exotiques Envahissantes

Définitions et concepts

Généralités Définitions et concepts Liste des EEE en région Gestion

ESPÈCE CONCERNÉE :
Ailante glanduleux (Ailanthus altissima)

Action située dans
le Puy-de-Dôme

Menée par le Conservatoire
d'espaces naturels
d'Auvergne (CEN Auvergne)
Association loi 1901 à but non
lucratif, avec une double
mission : préserver et
restaurer le patrimoine naturel
en Auvergne, et développer
l'engagement citoyen.
Son action repose sur la
maîtrise foncière et d'usage
des sites naturels mais aussi
sur l'accompagnement
technique des acteurs locaux.
Le CEN s'appuie sur une
approche concertée, au plus
près des enjeux
environnementaux, sociaux et
économiques des territoires.

Contact :
Julie BODIN
julie.bodin@cen-auvergne.fr
09 70 75 04 92 / 07 85 68 39 06

Gestion et valorisation expérimentale de l'Ailante

AILANTE

Site d'intervention et enjeu

Champ captant des Eaux Minérales Gazeuses de Ste-Marguerite aux Martres-de-Veyre. Le cœur du foyer d'Ailante est dense avec des gros semenciers et la périphérie est composée de jeunes plants qui colonisent les milieux adjacents.

Méthode d'intervention

Le choix a été fait de ne pas intervenir sur toute la station (gestion trop lourde) et de concentrer les efforts sur les jeunes plants qui colonisent petit à petit plus de surface. La gestion a été initiée en juin 2024.

- **1er chantier d'arrachage : juin 2024.**

Chantier participatif avec des salariés CEN, des volontaires Michelin et des bénévoles du CEN (environ 15 personnes). Mission d'arrachage des jeunes plants sur le front de colonisation et si l'arrachage est trop complexe, coupe des tiges à environ 30cm. Une tentative de dessouchage au treuil a été menée mais stoppée en raison d'un système racinaire très cassant.

- **2ème chantier : novembre 2024.**

Nouveau chantier participatif avec pour mission principale la coupe des rejets apparus à l'issue du premier chantier.

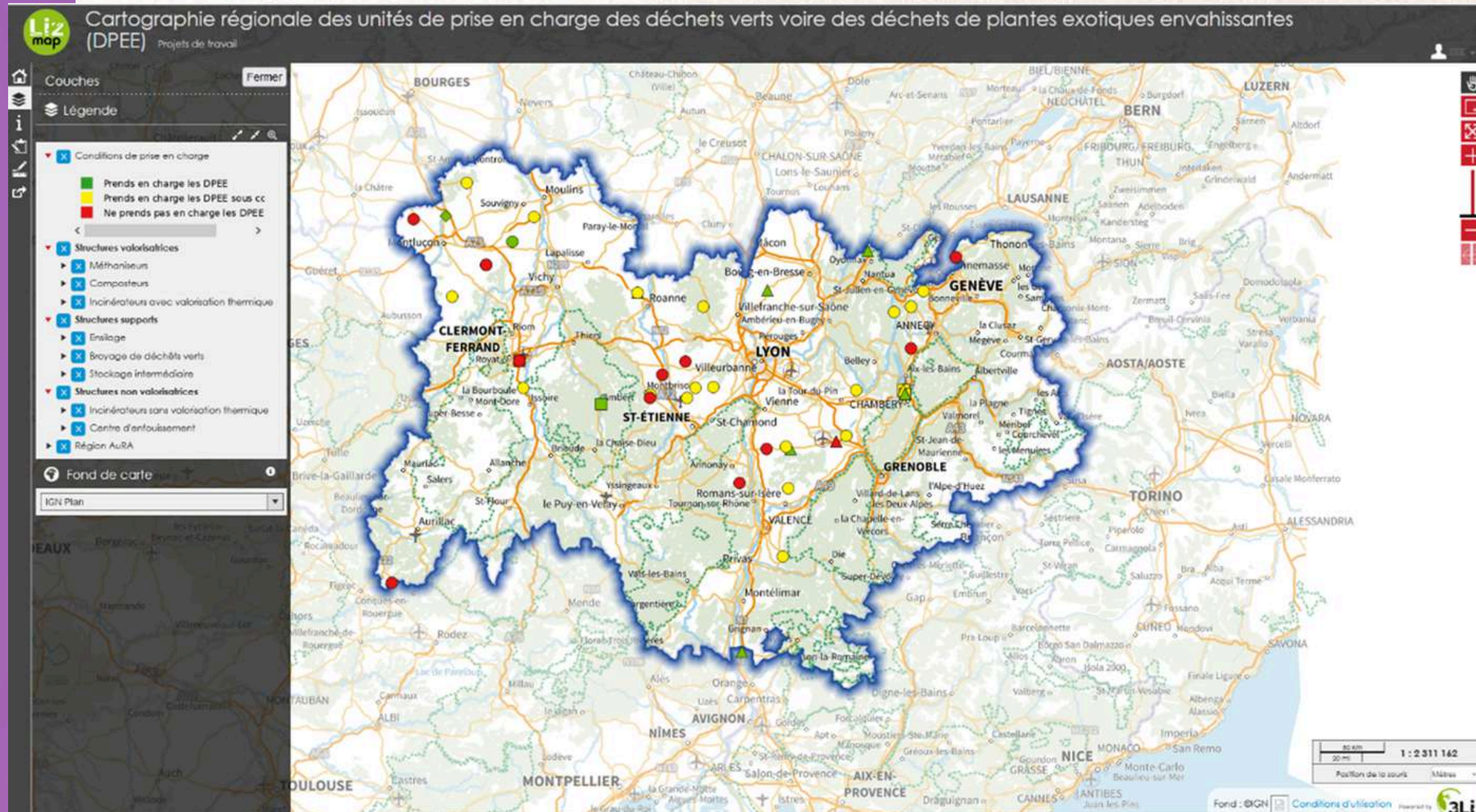
- **Gestion des déchets.**

Le service technique de la commune des Martres-de-Veyre a été contacté pour apporter les résidus de coupes d'ailante sur la plateforme communale en raison de sa proximité du chantier (2.1km). Une visite a été faite pour prendre connaissance du lieu, de l'itinéraire technique, et des conditions de prise en charge.

Les déchets ont été déplacés dans une remorque grillagée. Des bâches et un filet maintenus par des tendeurs ont été utilisés pour éviter au maximum la propagation durant le transport. 4 remorques ont été remplies sur une journée ce qui représente un volume d'environ 16 m³ de broyat.

<https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/agir-en-region/eee/gestion/>

Une attente majoritaire commune : la mise en relation entre producteurs et valorisateurs



Les informations de contact et les modalités de prise en charge s'affichent en cliquant sur le point



Méthaniseurs

Prendre contact avec la structure avant d'apporter des déchets verts

Nom de la structure : Valoragri
Adresse : 830 chemin des déportés 42640 st romain la motte
Mail : sasvaloragri@gmail.com
Téléphone : 06 67 59 76 27
Moyen de prise en charge des déchets verts : Méthaniseurs
Traite les DPEE : 3-Peut être
Condition de prise en charge des DPEE : Les déchets ne doivent pas contenir de matières inertes (sable, graviers, verre, plastique). Ils ne doivent pas contenir de ligneux.

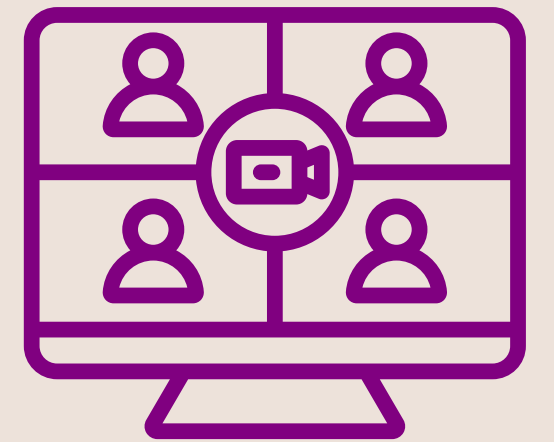
Aperçu de la carte interactive

https://eee-saisie.cen-auvergne.fr/websig/lizmap/www/index.php/view/map/?repository=eee&project=eee_carto_structures_dpee

Organisation d'un webinaire à destination des valorisateurs de la région AuRA

Sujets abordés

- Les Espèces exotiques envahissantes, de quoi parle-ton?
- Panorama réglementaire
- Tour d'horizons des ressources qui existent (guide de reconnaissance, poster, retour d'expérience de valorisation...)
- Retour d'expérience par un centre de compostage de la région
- Retour d'expérience par une méthanisation de la région
- Les dynamiques actuelles et à venir en région



23 septembre 2025

RETOUR D'EXPÉRIENCE



Le compostage d'Ailante

Mise en œuvre du chantier avec Florent
vivier - responsable des services
techniques des Martres-de-Veyre

Contexte

Champ captant sur lequel travaille le CEN Auvergne. Un des objectifs sur le site était d'empêcher l'extension d'un foyer d'Ailante en coupant les jeunes plants.

Transport

2 km de route jusqu'à la plateforme communale
Remorque grillagée et bâchée

Traitement

Bâchage des broyats a proximité pour éviter tout mélange
Broyage des 16 m³
Conservation sous bâche
Mélange avec des tontes d'herbe
Plusieurs retournements
Phase thermophile conclue par une mise sous bâche



Coupes d'ailante stockées avant broyage
(R. Souvray)

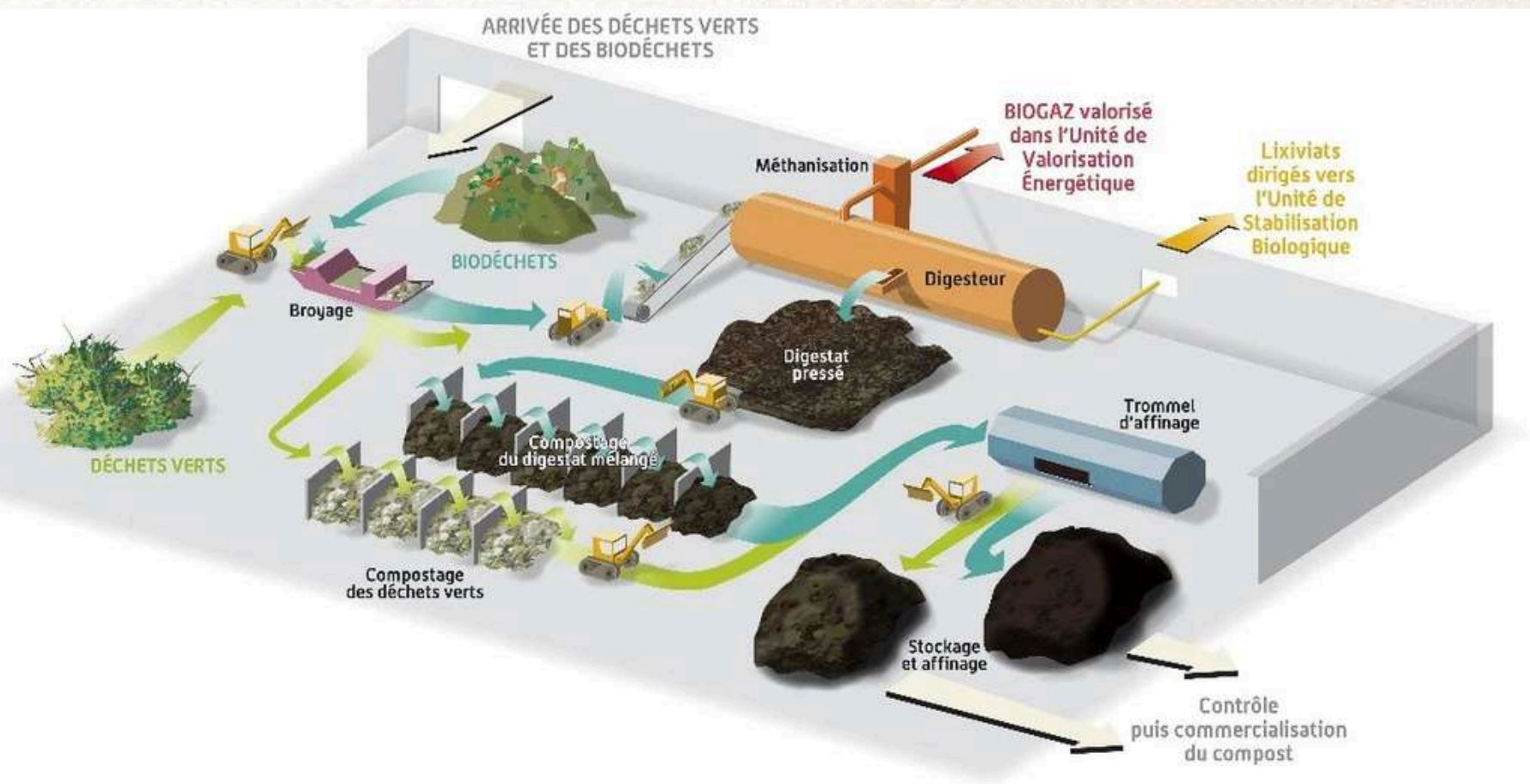


Mise sous bâche du broyat final (R. Bariaud)

Visites de l'après-midi

14h- 15h30 : Pôle multi-filières VERNEA de Suez

16h - 17h : Plateforme de compostage d'Ecovert



Jérôme Veyrières - Responsable usine chez VERNEA

Florence Pourcel- Responsable qualité de la plateforme



Départ 13h30 !

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Pour toutes questions :

Marine Arnou

Tél. 09 74 13 43 90 / 07 83 75 04 36 - Courriel : marine.arnou@cen-auvergne.fr

Sylvie Martinant

Tél. 04 73 63 26 00 - Courriel : sylvie.martinant@cen-auvergne.fr